

1. Installation du « Comité d'accueil et de suivi de l'UEPAL »

suite au protocole « Violences physiques, sexuelles et spirituelles en UEPAL »

adopté par le conseil plénier de l'UEPAL le 23 janvier 2024

Ce protocole met en place le comité UEPAL :

2.2. Suivre en Eglise

2.2.1. Saisir le Comité d'accueil et de suivi de l'UEPAL

Si les faits sont liés à l'UEPAL, la personne qui reçoit le témoignage invite et accompagne la personne victime à prendre contact avec le **Comité d'accueil et de suivi** de l'UEPAL chargé de :

- A. Écouter, accompagner
- B. Discerner les situations
- C. Veiller à la mise à jour des textes et poursuivre la réflexion

Ce comité d'accueil et de suivi est composé de plusieurs personnes discernées et nommées par le Conseil plénier pour un mandat de trois ans. Il comprend des professionnels extérieurs aux instances ecclésiales, présentant des garanties de compétence et d'impartialité.

Le comité d'accueil et de suivi peut être saisi par toute personne qui en ressent le besoin. Les modalités d'accueil sont à la discrétion du comité lui-même. Les suites de l'entretien sont sous sa responsabilité.

Le conseil plénier du 26 mars 2024

a nommé membres de ce comité :

- Mme Nicole GREIB
- Mme Annette GOLL
- Mme Marie LEMAIRE
- Maître Geneviève LOUISADAT
- M. Pascal WEIL, Association VIADUQ 67

Ce comité a été installé le jeudi 11 avril 2024

en présence des personnes ressources :

- Mme Alice Faverot, responsable juridique UEPAL
- Mme Rachel WOLFF, responsable du service UEPAL Pastorale conjugale et familiale
- M. Jean-Gustave HENTZ, président de la commission éthique et société de la FPF

Un travail est fait avec Mme ERNY, responsable du service communication, pour la diffusion de l'information, notamment du flyer :

accueil-violences@uepal.org

